Initiative européenne sur l’informatique en nuage

2016/2145(INI) - 26/01/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d’initiative de Jerzy BUZEK (EPP, PL), sur l'initiative européenne sur l'informatique en nuage.

Les députés sont d’avis que le plein potentiel de l’informatique en nuage en Europe ne pourra être réellement atteint que lorsque les données pourront librement circuler à travers l’Union sur la base de règles précises et que les flux de données internationaux joueront un rôle de plus en plus important dans l’économie européenne et mondiale.

L'Europe est en retard pour ce qui est du développement du calcul à haute performance en raison d’un sous-investissement dans la création d’un système de calcul à haute performance complet.

Les députés se sont félicités de l'initiative européenne sur l’informatique en nuage présentée par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du marché unique numérique. Ils ont insisté sur la nécessité d’accélérer le travail sur la **normalisation** et d’améliorer la prise de conscience des avantages de l’informatique en nuage.

Nuage européen pour la science ouverte : les députés ont apporté leur soutien à la création d'un nuage ouvert européen au service de la science qui offrira aux chercheurs européens et aux professionnels de la science et de la technologie un environnement virtuel leur permettant de stocker, de partager et de réutiliser leurs données dans toutes les disciplines et par-delà les frontières. Les solutions prévues dans l’initiative européenne sur l’informatique en nuage devraient être élaborées dans le **respect des droits fondamentaux** inscrits dans la charte des droits fondamentaux.

Le rapport s'est félicité du plan de la Commission visant à étendre le plus rapidement possible la base d'utilisateurs à l'industrie et aux gouvernements. Le nuage européen pour la science ouverte devrait être accompagné d'une stratégie globale en matière de **cybersécurité**, car la communauté scientifique a besoin d'une infrastructure de données fiables qui puisse être utilisée sans exposer les travaux de recherche à la perte de données, à la corruption ou à l'intrusion.

Programmes européens : les députés ont invité la Commission à:

- montrer l’exemple et à autoriser par défaut l’accès à toutes les données de recherches financées par des programmes européens, tels que Horizon 2020, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et les fonds structurels et d'investissement européens (ESI), entre autres, ainsi qu’aux résultats de ces recherches, sur la base des **principes FAIR** (des données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables) ;

- identifier des **mécanismes de financement** adaptés pour le nuage européen pour la science ouverte et l’infrastructure de données européenne ;

- garantir que **l’ensemble des régions européennes** bénéficie du nuage européen pour la science ouverte, en envisageant l’utilisation de fonds de développement régionaux en vue de l’élargissement de cette initiative.

Suppression des obstacles : les députés se sont déclarés favorables à l'intention de la Commission d'éliminer les obstacles, notamment techniques et juridiques, à la libre circulation des données et des services de données, de supprimer les restrictions disproportionnées en matière de localisation des

données et de promouvoir l'interopérabilité des données en associant l'initiative européenne sur l' informatique en nuage à l'initiative sur la libre circulation des données.

Pour parvenir à une société numérique, la libre circulation des données devrait être considérée comme la **cinquième liberté** au sein du marché unique. Les députés ont noté qu'un cadre juridique clair, des compétences et des ressources suffisantes liées à la gestion des données importantes, ainsi que la reconnaissance des qualifications professionnelles pertinentes étaient des conditions préalables pour libérer tout le potentiel de l'informatique en nuage.

La Commission est invitée inciter les parties prenantes, en particulier les PME et les entreprises en phase de démarrage, à utiliser, ouvrir et partager des données sur le marché unique.

Fouille de données et de textes : le rapport a souligné que la pleine disponibilité des données publiques au sein du nuage européen pour la science ouverte ne suffira pas à lever tous les obstacles à la recherche basée sur les données. L'initiative devrait être complétée par **un cadre moderne du droit d'auteur** qui devrait permettre de supprimer la fragmentation et le manque d'interopérabilité du processus européen de recherche de données.

Protection des données, droits fondamentaux et sécurité des données : le rapport invite la Commission à prendre des mesures pour harmoniser davantage les législations entre les États membres afin d'éviter toute confusion ou fragmentation juridictionnelles et d'assurer la transparence sur le marché unique numérique.

Soulignant que l'UE est un importateur et exportateur mondial de services numériques et qu'elle a besoin d'une économie des données et de l'informatique en nuage concurrentielle, les députés ont demandé à la Commission d'ouvrir la voie en mettant tout en œuvre pour **créer des normes de protection des données personnelles harmonisées** et mondialement acceptées.

Les députés ont reconnu qu'une approche harmonisée de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données, y compris des lignes directrices, des outils d'observation et des campagnes de sensibilisation des citoyens, des chercheurs et des entreprises, était cruciale pour le développement de l' informatique en nuage et la facilitation de la coopération en matière de recherche, y compris le calcul haute performance.

Enfin, la Commission est invitée à:

- collaborer à l'établissement d'une **infrastructure numérique sûre** et digne de confiance et à la mise en place de niveaux élevés de cybersécurité en conformité avec la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information;

- collaborer avec les initiatives de normalisation menées par l'industrie pour garantir que le marché unique demeure accessible aux pays tiers et adapté à l'évolution technologique, en évitant les obstacles qui freinent l'innovation et la compétitivité en Europe.